

A man with short dark hair and a beard, smiling, is wearing a light-colored Tereos uniform and black gloves. He is holding a young green plant with several leaves. The background is a blurred field of similar plants.

Charte éthique

GROUPE TEREOS





AU SEIN DU GROUPE TEREOS, NOUS SUIVONS DES PRINCIPES ET DES VALEURS POUR SOUTENIR NOTRE DÉVELOPPEMENT DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET DURABLE. CELA SE TRADUIT, PARTOUT OU NOUS OPÉRONS, PAR LE RESPECT DES LOIS ET L'APPLICATION DE STANDARDS INTERNATIONAUX, L'ATTENTION PORTÉE À L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET LA COLLABORATION.

La présente charte expose les principes éthiques et les règles de bonne conduite applicables à chacun d'entre nous dans l'exercice de ses activités, tant en interne qu'en externe avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Ils assurent que nous accomplissons nos missions avec intégrité, équité, et dans le respect des personnes. Leur respect contribuera à assurer le développement de Tereos et le succès de ses projets.

Cette charte rappelle également les engagements du Groupe Tereos à l'égard de ses collaborateurs, de ses coopérateurs, de ses partenaires, de ses clients et aussi de la société tout entière.

Merci pour votre lecture attentive et pour le respect de cette charte.

”

Olivier Leducq,
Directeur Général

**SOYONS
EXEMPLAIRES**



LES PRINCIPES ÉTHIQUES ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE DE TEREOS



TEREOS A ADOPTÉ UN PROGRAMME DE CONFORMITÉ REPRENANT UN ENSEMBLE DE PRINCIPES ÉTHIQUES DEVANT RÉGIR LE COMPORTEMENT DE CHACUNE DE SES PARTIES PRENANTES DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES.

CES PRINCIPES SONT SYNTHÉTISÉS DANS LA PRÉSENTE CHARTE ÉTHIQUE ET DÉCLINÉS AU TRAVERS DE DIFFÉRENTS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE TEREOS VIS-À-VIS ET/OU AVEC SES PARTIES PRENANTES.

RÉCIPROQUEMENT, IL INCOMBE À TOUTES LES PARTIES PRENANTES DE TEREOS DE METTRE EN ŒUVRE CES PRINCIPES AU QUOTIDIEN TOUT EN PROTÉGEANT LES ACTIFS ET LES RESSOURCES DU GROUPE.

LES PRINCIPES ÉTHIQUES DE TEREOS SONT LES SUIVANTS :

- **Encourager le respect de la dignité et les droits de l'Homme,**
que ces notions soient définies dans des textes locaux ou internationaux en respectant, notamment, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les Conventions de l'organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations unies ;
- **Accroître la sécurité des personnes et la sécurité alimentaire :**
ouverte aux changements du monde et aux opportunités qu'il offre, Tereos se souhaite innovante, confiante et animée par un esprit entrepreneurial afin de contribuer à l'amélioration des pratiques culturelles, optimiser ses process industriels, innover afin de relever le défi de bien nourrir les populations d'aujourd'hui et de demain ;
- **Promouvoir le développement durable** en intégrant cette notion autant que possible dans toutes ses activités et en encourageant toutes les initiatives internes et externes améliorant la performance sociale et environnementale ou contribuant à la croissance durable de notre Groupe ;
- **Protéger les données** de notre Groupe et de l'ensemble de nos parties prenantes en ce compris, notamment, les utilisateurs de nos sites, en promouvant le respect de la vie privée, la protection de toute information confidentielle détenue dans le cadre professionnel, le respect des exigences réglementaires découlant du règlement européen sur la protection des données personnelles ;
- **Lutter activement contre le blanchiment d'argent et la corruption**
passive et/ou active, tel qu'énoncé dans le Code de Conduite Anti-corruption adopté par Tereos afin de préciser les exigences du Groupe en matière de prévention du risque de corruption et de blanchiment d'argent et édicter des normes de comportements à adopter tant en interne que vis-à-vis de toutes nos parties prenantes (il est précisé que le Code Anti-corruption s'inscrit dans la continuité de la présente Charte Ethique et vient compléter celle-ci sans s'y substituer et ce, dans le respect des règles édictées par la loi française) ;
- **Promouvoir une concurrence loyale :** Tereos souhaite promouvoir une compétition commerciale loyale, exercée par tous les acteurs du marché dans le cadre des réglementations du droit de la concurrence. Toutes les parties prenantes sont tenues de respecter les lois et règlements entourant le droit de la concurrence dans le pays où ils exercent leur activité.



**CHACUNE DES PARTIES PRENANTES DE TEREOS
S'ENGAGE À RESPECTER ET FAIRE RESPECTER
CES PRINCIPES ÉTHIQUES EN APPLIQUANT
LES LOIS ET RÈGLEMENTS NATIONAUX**

Tereos entend se comporter en entreprise responsable, respectueuse de la personne humaine et des lois. Tereos attend la même chose de l'ensemble de ses parties prenantes.

Il appartient à chaque partie prenante de se renseigner sur les lois et règlements applicables et de bien les respecter. Toutes les parties prenantes doivent s'assurer que leurs agissements sont en conformité avec les lois applicables dans les régions où ils opèrent et en conformité avec les principes éthiques et règles de conduite de Tereos. Quand la loi va au-delà des principes éthiques propres à Tereos, la loi s'applique.

Il revient à l'ensemble des parties prenantes de prévenir et informer Tereos de toute violation à la loi et aux principes énoncés dans cette charte.

Une adresse mail dédiée a été créée à cet effet : **signal@tereos.com**

NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE

TEREOS ENTEND FAIRE RESPECTER LES OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS SUIVANTS PARTOUT OÙ LE GROUPE EST PRÉSENT, TANT DANS SES RAPPORTS AVEC SES SALARIÉS QUE DANS SES RELATIONS AVEC DES TIERS. TOUTE PARTIE PRENANTE QUI NE RESPECTERAIT PAS LES PRINCIPES ÉNONCÉS DANS LA PRÉSENTE CHARTE S'EXPOSE À DES SANCTIONS TELLES QUE PRÉVUES PAR LA LOI, CONTRACTUELLEMENT OU DANS LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS APPLICABLES.



OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS AVEC NOS SALARIÉS

Le Groupe Tereos a pour objectif de respecter la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**, les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant des Nations Unies**.

Tereos s'engage à :

- Lutter contre **le travail des enfants** ;
- Lutter contre **le travail forcé** ;
- Promouvoir **le dialogue social** ;
- S'efforcer de **préserver la santé et la sécurité de ses salariés** en encourageant la formation et la responsabilisation de toutes ses parties prenantes pour accroître la sécurité au travail de tous ;
- Viser à **promouvoir la diversité** et à ne pratiquer **aucune forme de discrimination** en particulier fondée sur le sexe, le handicap, la situation familiale, les préférences sexuelles, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale, les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales ;
- Viser à promouvoir **l'égalité des chances au sein du Groupe** et, notamment, **Assurer une évolution de carrière basée sur des critères uniquement liés aux compétences et aptitudes professionnelles**, sans distinction d'origine, de sexe, de coutumes, d'orientation sexuelle, de situation de famille ou de grossesse, de caractéristiques génétiques, d'appartenance, réelle ou supposée, à un Groupe ethnique, une nationalité ou une race, d'adhésion à des idées politiques, d'activités syndicales ou complémentaires, de convictions religieuses, d'apparence physique, de nom, d'état de santé ou de handicap quel qu'il soit ;

- *Permettre à ses salariés de s'épanouir au travail ;*
- Encourager ***un climat d'ouverture, de respect et de confiance*** pour que chaque salarié se sente libre d'exprimer ses questions, ses idées et ses préoccupations ;
- Encourager les dirigeants à instaurer ***un environnement de travail positif*** en promouvant l'esprit d'équipe et l'information régulière des membres d'équipe ;
- Faire ses meilleurs efforts pour faire bénéficier à ses salariés d'un environnement de travail où la ***vie privée*** est respectée et où le ***juste équilibre entre vie professionnelle*** et vie personnelle est pris en compte ;
- Bannir et lutter activement contre toute forme de ***discrimination*** ;
- Promouvoir le respect et faire respecter les règles en matière de ***protection des données personnelles ou propre à l'entreprise et/ou ses parties prenantes.***



OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS AVEC NOS ASSOCIÉS COOPERATEURS ET NOS ÉLUS

Le Groupe Tereos a pour objectif d'entretenir ***une relation de confiance avec ses associés coopérateurs***, pour cela, le Groupe s'engage à faire preuve de transparence dans ses rapports d'activité et toute communication qu'il produit et diffuse.

L'entreprise s'efforce de tenir compte, dans ses prises de décisions, du risque pour ses associés coopérateurs et de sa responsabilité vis-à-vis de ces derniers.

Réciproquement, ces derniers s'engagent à promouvoir la coopérative, à adopter des comportements respectueux des valeurs fortes du modèle coopératif et à respecter l'ensemble des points figurant à la présente charte.

Tereos s'engage à :

- Communiquer une information claire et transparente à ses associés coopérateurs ;
- ***Empêcher la diffusion d'informations erronées***, l'utilisation ***d'informations privilégiées*** et les ententes ***sur les prix*** ;
- S'efforcer à maintenir l'***égalité de traitement*** entre tous les associés coopérateurs ;
- S'assurer que les associés coopérateurs préservent le ***caractère confidentiel*** de toute information non publique susceptible d'influer le marché jusqu'à leur publication par les parties concernées. Plus particulièrement, les informations relatives aux résultats, prévisions et autres données financières ou les informations relatives à des plans d'achat et de vente, des offres commerciales, de nouveaux services ou savoir-faire, toutes les décisions des autorités de régulation, la perte d'un contrat ou les informations relatives à une procédure juridique ou à un litige en cours et aux ressources humaines doivent être considérées comme strictement confidentielles ;
- Mettre en place des bonnes pratiques afin que les ***contrôles et vérifications*** qui s'imposent soient effectués avant de réaliser une transaction à l'internationale ;



- Éviter tout **conflit d'intérêt** ou situation dans laquelle les intérêts personnels (financiers ou autres) entrent en conflit avec les intérêts du Groupe Tereos ;

Les associés coopérateurs et les Élus (conseillers de région, membres du Conseil de Surveillance et/ou du Bureau et/ou des Commissions) s'engagent à suivre les principes éthiques du Groupe tels que formalisés dans la présente charte, les statuts et le Règlement Intérieur du Groupe ainsi qu'à adopter des comportements respectueux des valeurs fortes du modèle coopératif. Ces derniers s'engagent notamment à :

- Respecter les lois et les réglementations en vigueur ;
- Protéger les informations confidentielles et se soumettre à un devoir de confidentialité ;
- Promouvoir l'efficacité, la confiance, la transparence et le succès du Groupe ;
- Assurer et à ne pas entraver le bon fonctionnement de la coopérative ;
- Valoriser dans la durée les productions agricoles ;
- Agir avec intégrité, en entreprise responsable, dans le respect des réglementations en vigueur, des valeurs du Groupe et de sa gouvernance ;
- Promouvoir au succès collectif et durable du Groupe ;
- Faire preuve de solidarité vis-à-vis des décisions prises collégialement par les élus.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS AVEC NOS PARTENAIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le Groupe Tereos a pour objectif de choisir des **partenaires industriels et commerciaux capables de garantir le respect**, dans les pays dans lesquels ils interviennent, des **principes éthiques** fixés par Tereos dans la présente charte.

Tereos s'engage à :

- Respecter et faire respecter par ses salariés les **règles de concurrence** en évitant toute entente et abus de position dominante ;
- Promouvoir le respect des **règles de la propriété industrielle, intellectuelle et artistique** et plus généralement, les éléments protégés par ces droits ;
- Faire respecter les règles en matière de **protection des données personnelles** ;
- S'assurer que ses partenaires industriels et commerciaux respectent, dans les pays dans lesquels ils interviennent, les **droits du travail fondamentaux** tels que définis dans la présente charte ;
- Respecter et faire respecter les réglementations de lutte contre la **corruption active et passive et le blanchiment d'argent** ;
- S'assurer que ses partenaires industriels et commerciaux adoptent des **pratiques responsables** ;
- Encourager ses fournisseurs à s'inscrire dans une démarche d'adhésion aux principes du **développement durable** ;
- Promouvoir le respect des **réglementations sanitaires ou environnementales** en vigueur ;

- ***Cesser, dès que possible, toutes relations avec un partenaire industriel et commercial qui ne respecterait pas l'un des principes éthiques ou des objectifs énoncés dans la présente charte.***

Les Partenaires commerciaux de Tereos s'engagent à respecter l'ensemble des **principes éthiques de Tereos** tel que fixés dans la présente charte. La présente charte fait donc partie intégrante de l'ensemble des contrats du Groupe. Tout partenaire débutant une relation contractuelle avec Tereos se soumet *ipso jure* à la présente charte.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS NOS CLIENTS ET CONSOMMATEURS

La satisfaction des clients dans la durée est gage de pérennité et de croissance. Attentif aux besoins de ses clients et des consommateurs, Tereos entend faire ses meilleurs efforts autour de la sécurité de ses produits.

Tereos souhaite également entretenir des relations solides, construites sur la confiance et l'excellence avec ses clients.

Tereos s'engage à :

- Communiquer une information fiable sur l'origine de ses matières premières en garantissant leur **traçabilité** ;
- Faire en sorte de fournir des **produits de qualité** ;
- Apporter une **information pertinente** sur les modes et les conditions de production ;
- S'assurer d'une **communication fiable, transparente et responsable** sur ses produits ;
- Respecter les règles en matière de **protection des données personnelles**.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT

Tereos a pour objectif de fournir une alimentation et des productions saines tout en progressant en matière de respect de l'environnement autour de ses implantations et en contribuant à la préservation des ressources naturelles.

Tereos souhaite que l'ensemble des projets intègre un objectif de meilleure prévention des risques en matière d'environnement et de sécurité.

Tereos exprime le souci d'améliorer en permanence l'intégration de ses sites industriels dans le tissu social et économique local.

Tereos s'engage à :

- Réduire sa consommation d'eau et d'énergie ;
- Réduire ses émissions de CO₂ ;
- Limiter et réduire l'impact environnemental de ses activités ;
- Promouvoir une gestion efficace des déchets ;
- Sensibiliser et promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
- Lutter contre « l'accaparement des terres » (no land grabbing). Pour cela, toute acquisition ou exploitation de terre de la part de Tereos, d'un fournisseur ou d'un partenaire d'affaires, doit se faire dans le respect des populations locales, de leurs traditions et coutumes, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité ;
- Assurer le respect des normes et certifications dont Tereos est bénéficiaire ainsi que la participation au Pacte mondial des Nations unies.

LE DEVOIR DE LANCEMENT D'ALERTE

CHAQUE PERSONNE AYANT CONNAISSANCE D'UNE VIOLATION DE CETTE CHARTRE A UN DEVOIR D'ALERTE. PARTAGEZ AVEC VOTRE RESPONSABLE CONFORMITÉ GROUPE LE DILEMME AUQUEL VOUS FAITES FACE EN AYANT RECOURS À L'ADRESSE E-MAIL DÉDIÉ :

signal@tereos.com



La présente Charte a été élaborée à partir des diverses références internationales suivantes :

- Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies ;
- Convention européenne des droits de l'Homme ;
- Diverses conventions de l'Organisation internationale du travail, notamment les Conventions 29, 105, 138 et 182 (relatives au travail des enfants et au travail forcé), 155 (santé et sécurité professionnelles), 111 (discrimination), 100 (égalité de rémunération), 87 et 98 (liberté d'association, droit d'association et de négociation) ;
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales ;
- Convention sur les droits de l'enfant des Nations unies ;
- Pacte mondial de l'ONU ;
- La loi Sapin II ;
- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La charte est mise à la disposition de l'ensemble des parties prenantes du Groupe Tereos sur son site internet.

CONTACTS

Si vous vous interrogez sur l'application ou l'interprétation de cette charte, nous vous invitons à prendre contact avec un membre de l'équipe conformité :

**> Fernanda De Menezes
Ferreira Queiroz**

Responsable Conformité Brésil

Tel.: +55 (11) 94247 3468
fernanda.queiroz@tereos.com
Av. Brigadeiro Faria Lima, 1663.7°

> Charline Le Clainche

Responsable
Conformité Groupe

Tel.: +33 1 55 37 36 55
charline.leclainche@tereos.com
12-14 rue Médéric 75017 Paris

> Maëva Rayé

Responsable Conformité
EMEA

Tel.: +33 1 55 37 36 55
maeva.raye@tereos.com
12-14 rue Médéric 75017 Paris